

## AVENANT FINANCIER ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Entre l'OGEC CHABRILLAN ST JEAN-BAPTISTE d'une part, et vous-même d'autre part, pour l'ensemble de vos enfants scolarisés.

La note de contribution annuelle est établie au nom du/des signataire(s) de la présente et mise en ligne sur Ecole Directe fin septembre et comprend :

### 1. CONTRIBUTION DES FAMILLES à l'effort immobilier et l'appartenance au réseau de l'Enseignement catholique

Quotient Familial CAF	Nombre d'enfants en primaire (maternelle + élémentaire)				Collège-lycée 1 enfant				Collège-lycée 2 enfants			Collège-lycée 3 enfants		Collège-lycée 4 enfants
	1	2	3	4		+1 primaire	+2 primaires	+3 primaires		+1 primaire	+ 2 primaires		+1 primaire	
< 511	455 €	880 €	1 124 €	1 192 €	694 €	1 119 €	1 363 €	1 431 €	1 358 €	1 602 €	1 670 €	1 738 €	1 806 €	1 848 €
511 – 860	552 €	977 €	1 221 €	1 289 €	791 €	1 216 €	1 460 €	1 528 €	1 455 €	1 699 €	1 767 €	1 835 €	1 903 €	1 945 €
861 – 1 160	774 €	1 199 €	1 443 €	1 511 €	1 013 €	1 438 €	1 682 €	1 750 €	1 677 €	1 921 €	1 989 €	2 057 €	2 125 €	2 167 €
1 161 – 1 510	1 033 €	1 458 €	1 702 €	1 770 €	1 272 €	1 697 €	1 941 €	2 009 €	1 936 €	2 180 €	2 248 €	2 316 €	2 384 €	2 426 €
1 511 – 2 010	1 261 €	1 686 €	1 930 €	1 998 €	1 500 €	1 925 €	2 169 €	2 237 €	2 164 €	2 408 €	2 476 €	2 544 €	2 612 €	2 654 €
2 011 – 3 000	1 597 €	2 022 €	2 266 €	2 334 €	1 836 €	2 261 €	2 505 €	2 573 €	2 500 €	2 744 €	2 812 €	2 880 €	2 948 €	2 990 €
≥ 3 001 ou absence de justificatif	1 896 €	2 321 €	2 565 €	2 633 €	2 135 €	2 560 €	2 804 €	2 872 €	2 799 €	3 043 €	3 111 €	3 179 €	3 247 €	3 289 €

L'établissement a mis en place une grille de tarifs en fonction du quotient familial dans une dimension de solidarité entre les familles et de diversité des origines socioculturelles, source de richesse éducative. **A défaut de justificatif de revenus, le tarif le plus élevé sera appliqué.** En cas de facture partagée, le tarif appliqué à chaque parent sera celui correspondant au quotient familial de chacun, divisé par deux, un justificatif de ressources est donc nécessaire pour chacun des deux foyers.

### 2. COTISATIONS PERÇUES POUR DES TIERS

Assurance scolaire de l'établissement	Pour info : 8,30 € 2025-2026	Montant par élève, <b>adhésion OBLIGATOIRE</b> Tarif 2026-2027 non connu à ce jour
---------------------------------------	------------------------------------	---

A.P.E.L par an et par famille	22,00 €	Montant par foyer sauf <b>refus écrit annuel de votre part</b>
	5,70 €	si un autre de vos enfants est scolarisé dans un autre établissement privé auprès duquel vous réglez déjà la cotisation TOTALE de l'A.P.E.L

### **3. SORTIES, ACTIVITES ET VOYAGES PEDAGOGIQUES**

Les frais d'animations pédagogiques (sortie et/ou intervenant dans l'établissement) feront l'objet d'une facturation ponctuelle après chaque prestation et dont le montant s'ajoutera à l'échéance suivante.

Les frais fixes (transports, interventions forfaitaires...) seront répartis entre **tous les élèves** de la classe (participants et non participants).

Les frais pour les voyages (sorties avec nuitée(s)) seront à régler via un porte-monnaie en ligne sur Ecole Directe.

### **4. FOURNITURES ET CAHIERS D'ACTIVITES**

Les fournitures et cahiers d'activité (pour vous permettre de profiter d'une commande groupée, montant variable selon la classe) seront facturées selon les besoins aux familles. L'APEL propose, pour le secondaire, des kits de fournitures scolaires. Une information plus précise vous sera donnée en mai.

### **5. FRAIS DE RESTAURATION (uniquement pour le site de Montélimar) GARDERIE/ETUDE (sites Montélimar et Allan) : document ci-joint**

**Je/nous reconnais(sons) avoir pris connaissance et accepte/acceptons les termes de cet avenant financier que je/nous m'engage(ons) à respecter par la signature électronique du dossier de réinscription de mon/mes enfant(s).**